



# Cannabis à des fins médicales

NOVEMBRE 2019





---

## APERÇU

- ACC rembourse le cannabis à des fins médicales depuis 2007.
- Depuis l'adoption récente de lois et de règlements régissant le cannabis, les Canadiens ont un meilleur accès au cannabis à des fins médicales.
- ACC rembourse aux vétérans admissibles pour les frais allant jusqu'à trois grammes par jour à un taux de remboursement maximal de 8,50 \$ le gramme, ce qui représente plus de 9 000 \$ par année afin d'appuyer ce traitement. Dans des cas exceptionnels, plus de trois grammes par jour peuvent être remboursés, sur présentation de documents médicaux justificatifs appropriés.
- Anciens Combattants Canada a mis sur pied une politique de remboursement pour le cannabis séché ou de son équivalent sous forme de cannabis frais ou d'huile de cannabis en novembre 2016. En vertu du *Règlement sur le cannabis* révisé d'octobre 2019, le cannabis comestible, les extraits de cannabis et le cannabis pour usage topique ont été ajoutés à la politique de remboursement.



---

## **CONTEXTE**

- 2007 — Un vétérana été remboursé pour du cannabis à des fins médicales pour des raisons de compassion.
- En vertu des récentes lois et des récents règlements de Santé Canada régissant le cannabis, les Canadiens ont obtenu un accès accru au cannabis à des fins médicales, parce que des restrictions ont été supprimées telles que des affections médicales particulières autorisées par un médecin spécialiste.
- Octobre 2018 — La *Loi sur le cannabis* et le *Règlement sur le cannabis* sont entrés en vigueur, donnant aux Canadiens un accès légal au cannabis et contrôlant et réglementant la production, la distribution et la vente du cannabis à des fins médicales.
- Octobre 2019 — La *Loi sur le cannabis* est modifiée afin d'ajouter trois nouvelles catégories — le cannabis comestible, les extraits de cannabis et le cannabis pour usage topique — qui seront vendues légalement par des titulaires d'une licence fédérale approuvés par Santé Canada et par les détaillants provinciaux et territoriaux. ACC rembourse maintenant les vétérans pour les produits de ces trois nouvelles catégories.
- Tous les produits du cannabis à des fins médicales doivent être achetés auprès de vendeurs titulaires d'une licence fédérale.



---

## **POLITIQUE DE REMBOURSEMENT**

- Novembre 2016 — Anciens Combattants Canada a mis en œuvre une politique de remboursement du cannabis à des fins médicales qui tient compte de :
  - Consultations avec des professionnels de la santé, des experts en la matière, des vendeurs titulaires d'une licence fédérale et des vétérans bénéficiaires (dans le cadre de l'examen interne du printemps 2016 sur le remboursement du cannabis à des fins médicales).
  - Recommandations formulées dans le rapport du vérificateur général de mai 2016 afin de prendre en considération la santé et le bien-être des vétérans, tout en limitant les coûts.



---

## **POLITIQUE DE REMBOURSEMENT**

- Une limite maximale de trois grammes par jour a été établie.
- Un taux de remboursement maximal, actuellement à 8,50 \$ le gramme, a été établi. Celui-ci est régulièrement révisé.
- Un processus exceptionnel a été établi pour plus de trois grammes par jour lorsque les documents justificatifs sont fournis par un médecin spécialiste ayant une expertise dans l'état diagnostiqué du vétérinaire.
- Les vétérinaires qui sont « en soins palliatifs » ou qui reçoivent un diagnostic de sclérose latérale amyotrophique (SLA) n'ont besoin que d'un diagnostic du médecin traitant.



## **SITUATION ACTUELLE**

<b>Vétérans pensionnés - Cannabis à des fins médicales (les pensionnés de la GRC ne sont pas inclus)</b>		
<b>Exercice financier (1er avril - 31 mars)</b>	<b>Bénéficiaires vétérans</b>	<b>Dépenses</b>
2008 - 2009	5	19 000 \$
2009 - 2010	15	43 000 \$
2010 - 2011	23	63 000 \$
2011 - 2012	37	103 000 \$
2012 - 2013	68	285 000 \$
2013 - 2014	112	409 000 \$
2014 - 2015	628	5 161 000 \$
2016 - 2017	1 762	20 538 000 \$
2016 - 2017	4 474	63 703 151 \$
2017 - 2018	7 298	50 967 423 \$
2018 - 2019	10 466	74 816 978 \$
2019 - 2020 (jusqu'au 30 septembre)	11 415	42 204 482 \$

Les demandes de remboursement augmentent d'année en année.

(Tableau fourni par la Direction de la statistique d'ACC, 1er novembre 2019)



---

## **CONSIDÉRATIONS ET PROCHAINES ÉTAPES**

- ACC travaille en étroite collaboration avec les Instituts de recherche en santé du Canada, la Commission de la santé mentale du Canada et l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans afin de mieux comprendre les avantages et les méfaits du cannabis sur le bien-être des vétérans et leur famille.
- Suite à la légalisation de trois nouvelles catégories de cannabis en octobre 2019 — le cannabis comestible, les extraits de cannabis et le cannabis pour usage topique — il faudra du temps pour que les nouveaux produits du cannabis soient approuvés par Santé Canada.
- On s'attend à ce que les produits des nouvelles catégories légalisées soient disponibles progressivement, et au plus tôt à la mi-décembre 2019.